

Nous avons écrit qu'au vu des diagnostics, les objectifs ne seraient pas atteints en 2015, ni en 2027 et peut-être même pas en 2060. D'ici là, les logiciens et les hommes auront changé. Nous laissons le loisir à nos enfants d'inventer des objectifs ambitieux, avec une eau plus rare et plus polluée.

La France n'a pas péché par « *optimisme sur l'état initial des masses d'eau et sur le rythme de leur amélioration* », comme se défausse Brice Huet, directeur adjoint de l'eau et de la biodiversité, elle s'est trompée lourdement de cibles.

Le ministère peut encore et toujours exhorter ses troupes sur des « *objectifs ambitieux* » comme tous ceux qui ont dépensé tant d'argent public sans effet sur la qualité de l'eau, ni sans aucun retour sur investissement. A telle enseigne que le terme « *ambitieux* », suremployé dans tous les dossiers depuis la LEMA 2006, suffisait à légitimer un projet sans autre argument probant auprès des élus que « l'ambition ».

Tout cela, nous l'avons exposé depuis des années

- mauvaises cibles et objectifs (rien ne change pour autant dans les actions stratégiques des agences de l'eau).
- mauvaises méthodologies d'analyses de la qualité de l'eau (la situation pourrait être bien plus mauvaise que celle annoncée, sans prendre toutes les molécules chimiques en compte, ni les pics de pollutions, ni l'effet cocktail...).
- l'administration a d'abord justifié toutes les actions par l'obtention certaine du « *bon état 2015* ». Une ritournelle lancinante.

Et dès le 1^{er} janvier 2016, le discours prorogeait les délais à des échéances plus lointaines puisque le miracle 2015 n'avait pas eu lieu.

- l'administration avait auparavant classé moins de 10% des masses d'eau « fortement modifiées » par une hydromorphologie anthropisée (la DCE sauf erreur permettait 10%) persuadée de pouvoir détruire par une blitzkrieg copieusement financée, tous les ouvrages hydrauliques de France, proclamés pour la cause responsables de la mauvaise qualité des masses d'eau.

Nous payerons la surtransposition et le dogme qui ne dictent pas des choix lucides et pertinents.

- il n'y avait à l'époque, aucune étude hiérarchisant les effets dégradants la qualité des masses d'eau.

Les 21% attribués à la morphologie, sortis du chapeau, nous semblent encore nettement surestimés au seul dessein de conforter des objectifs qui n'ont produits aucun effet.

- à ce jour, la DCE ne tient pas compte du changement climatique et encore moins de la gestion quantitative de l'eau : on en a vu l'échec en 2018 et en 2019 ; mais le pire reste à venir en poursuivant la frénésie dogmatique de destruction des barrages et les plans d'eau.

- Adrien Morenas (LREM) suggère de casser le thermomètre. Pourquoi pas ? Il pourrait alors re-financer la re-construction de tous les ouvrages détruits à mauvais escient depuis que la LEMA 2006 l'a mis en ébullition ?

Attendons le rapport du 11 décembre 2019.

Article reproduit ci-après :

<https://www.environnement-magazine.fr/eau/article/2019/11/15/126701/directivecadre-sur-eau-france-fait-profil-bas>

Directive-cadre sur l'eau : la France fait profil bas

Pas plus que les autres Etats-membres, la France n'a été en 2015 au rendez-vous de l'objectif de bonne qualité des masses d'eau, dont le manquement généralisé est acté par la Commission. Alors que se pose la question d'une éventuelle révision de la directive-cadre de 2000, Paris défend une position conservatrice.

Seulement 40 % des cours d'eau européens atteignent un bon état écologique et 38 % un bon état chimique, selon les données publiées par l'Agence européenne de l'environnement en 2018. Aucun Etat-membre n'affichait 100 % de bon état en 2015, comme le projetait la directive cadre sur l'eau (DCE) de 2000, et aucun ne tiendra non plus la date dérogatoire de 2027, assure d'ores et déjà le député (LREM, Somme) Jean-Claude Leclabart¹, lors d'un colloque organisé, le 14 novembre à l'Assemblée nationale, par le Cercle français de l'eau. « Au vu du travail à fournir, 2027 reste un horizon très ambitieux », confirme à la Commission européenne Veronica Manfredi. La directrice de la qualité de la vie à la direction de l'Environnement estime à 100 milliards d'euros les investissements requis sur les dix ans à venir à l'échelle européenne, avec un rattrapage significatif attendu sur l'assainissement chez les treize derniers adhérents à l'Union.

De l'optimisme au réalisme

La France a péché par « optimisme sur l'état initial des masses d'eau et sur le rythme de leur amélioration », relativise Brice Huet, directeur adjoint de l'eau et de la biodiversité. Le ministère de la Transition écologique et solidaire s'apprête à adresser aux comités de bassin une circulaire, invitant à définir « des objectifs ambitieux et réalistes ». Deux termes qui semblent antinomiques au vu du dérapage sur la DCE, dont le dessein de reconquête de la qualité des milieux aquatiques en quinze – voire vingt-sept – ans est unanimement jugé inaccessible a posteriori.

Si Paris fut « moteur dans la rédaction du texte de 2000 », dans une Europe comptant 15 Etats-membres, « le climat actuel ne permettrait pas d'obtenir des avancées », juge Brice Huet. Il y aurait même « beaucoup à perdre (gestion par bassin, récupération des coûts) » et l'enjeu est que « la dynamique (soit) conservée ». Une fois achevé le bilan de la mise en œuvre de la DCE par la Commission, celle-ci pourrait décider

d'engager sa révision, qui prendrait « un an et demi à deux ans », indique Veronica Manfredi. Maintenir en l'état le texte ferait perdurer un vide sur les liens entre l'eau et le dérèglement climatique, « angle mort » de la DCE selon Jean-Claude Leclabart.

Un thermomètre trop sensible ?

En France, 36 % des masses d'eau sont impactées par l'activité agricole, 21 % par une épuration insuffisante et 21 % subissent la pression hydromorphologique, détaille Veronica Manfredi. Pour autant, le pays « n'a pas à rougir de sa politique », réagit Adrien Morenas, qui préside la mission d'information sur la ressource en eau de l'Assemblée nationale. Si la carte des masses d'eau superficielles de l'Hexagone est peu flatteuse, c'est parce qu'une mauvaise performance sur un critère suffit à étiqueter le cours d'eau en « mauvaise qualité ». Le député (LREM, Vaucluse) décrie ce système du « one out, all out », qui « ne permet pas de mesurer l'efficacité des investissements ».

1 : Qui publiera, le 11 décembre, un rapport d'évaluation sur l'application de la DCE

DR